

Cardiologie interventionnelle

La modalité « rythmologie interventionnelle » comprend les mentions suivantes :

Mention A: chez l'adulte les actes interventionnels d'électrophysiologie diagnostique et les actes de poses de pace maker mono et double chambre avec sonde ;

Mention B: chez l'adulte, en sus des actes autorisés en mention A, les actes d'ablation atriale droite et atrioventriculaire, de poses de défibrillateurs et de stimulateurs multisites ;

Mention C: en sus des actes autorisés en mention B, les actes d'ablation atriale avec abord transeptal, d'ablation ventriculaire et tous les actes de rythmologie réalisés chez un enfant hors cardiopathie congénitale complexe ;

Mention D : en sus des actes autorisés en type C, les actes à haut risque de plaie cardiaque ou vasculaire et les actes de rythmologie réalisés chez un patient ayant une cardiopathie congénitale complexe.

Avant

Activités de type 1 : les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisite et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme ;

Les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle ;

Les actes électrophysiologiques de stimulation multisites ;

Les actes électrophysiologiques de défibrillation ;

La pose de dispositifs de prévention de la mortalité cardiaque à des troubles du rythme.

La réglementation de l'activité de stimulation cardiaque dite « classique » est maintenue dans le cadre de l'autorisation de médecine



Après

Mention A assurant chez l'adulte **les actes interventionnels d'électrophysiologie diagnostique et les actes de poses de pace maker mono et double chambre avec sonde ;**



Mention B assurant, chez l'adulte, en sus des actes autorisés en mention A, les actes d'ablation atriale droite et atrioventriculaire, de poses de défibrillateurs et de stimulateurs multisites ;

Mention C assurant en sus des actes autorisés en mention B, les actes d'ablation atriale avec abord transeptal, d'ablation ventriculaire et tous les actes de rythmologie réalisés chez un enfant hors cardiopathie congénitale complexe ;

Mention D assurant en sus des actes autorisés en type C, les actes à haut risque de plaie cardiaque ou vasculaire et les actes de rythmologie réalisés chez un patient ayant une cardiopathie congénitale complexe.

La modalité « cardiopathies congénitales hors rythmologie » comprend les mentions suivantes :

Mention A: actes de prise en charge des anomalies du cloisonnement inter atrial, fermeture du canal artériel, dilatation de sténose valvulaire pulmonaire, cathétérisme diagnostique des cardiopathies congénitales ;

Mention B: en sus des actes autorisés en mention A, tout geste de dilatation, toute pose de stent ou de dispositif intracardiaque, toute intervention sur septum atrial ou ventriculaire.

Avant	Après
<p data-bbox="117 265 529 315"><u>Activités de type 2</u></p> <p data-bbox="117 354 1266 606">Les actes portant sur les cardiopathies de l'enfant, y compris les éventuelles réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence ;</p> 	<p data-bbox="1286 265 2415 586"><u>Mention A</u> assurant les actes de prise en charge des anomalies du cloisonnement inter atrial, fermeture du canal artériel, dilatation de sténose valvulaire pulmonaire, cathétérisme diagnostique des cardiopathies congénitales ;</p> <p data-bbox="1286 715 2372 965"><u>Mention B</u> assurant en sus des actes autorisés en mention A, tout geste de dilatation, toute pose de stent ou de dispositif intracardiaque, toute intervention sur septum atrial ou ventriculaire.</p>

Il n'y a pas de mention pour cette modalité.

Avant	Après
<p><u>Activités de type 3</u></p> <p>Les actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte.</p> 	<p>Actes portant sur les cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte</p>

Soins critiques

USC: attente transposition des textes → normalement USR

Modalités / Mentions	Niveau en soins critiques requis
<i>Rythmologie interventionnelle</i>	
Mention A	----- USC sur site ou USIC sur site
Mention B	----- USIC sur site / REA sur site ou par convention
Mention C	----- USIC sur site / REA sur site ou par convention
Mention D	----- USIC sur site / REA sur site
<i>Cardiopathies congénitales hors rythmologie</i>	
Mention A	----- USIC sur site / REA sur site ou par convention
Mention B	----- USIC sur site / REA sur site
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	----- USIC sur site / REA sur site ou par convention

Chirurgie cardiaque et Unité neuro-vasculaire

Modalités / Mentions	Chirurgie cardiaque - UNV
<i>Rythmologie interventionnelle</i>	
Mention A	
Mention B	
Mention C	----- Chirurgie cardiaque sur site* / UNV sur site ou par convention
Mention D	----- Chirurgie cardiaque sur site dans le même bâtiment / UNV sur site ou par convention
<i>Cardiopathies congénitales hors rythmologie</i>	
Mention A	----- Chirurgie cardiaque sur site* / UNV sur site ou par convention
Mention B	----- Chirurgie cardiaque sur site dans le même bâtiment / UNV sur site ou par convention
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	

* « **A défaut**, il dispose d'une autorisation de chirurgie assortie de la présence d'une compétence en chirurgie thoracique ou vasculaire adaptée à l'âge du patient sur le même site. Dans ce cas, il dispose d'une convention permettant l'accès des patients à un site autorisé pour l'activité de chirurgie cardiaque.

Avant	Après
<p><u>Activités de type 1</u></p> <p>50 procédures d'ablation endocavitaire hors ablation jonction atrio-ventriculaire</p> 	<p>a) <u>Mention A</u> : 50 actes dont 10 procédures diagnostiques* ;</p> <p>b) <u>Mention B</u> : 100 actes par an dont 50 actes d'ablation atriale droite ou atrioventriculaire, et 50 poses de défibrillateurs et/ou de stimulateurs multisites ;</p> <p>c) <u>Mention C</u> : 100 actes d'ablation atriale avec abord transeptal ;</p> <p>d) <u>Mention D</u> : pour les sites qui réalisent des actes de rythmologie chez un patient ayant une cardiopathie congénitale complexe : 100 actes d'ablation atriale avec abord transeptal ou 100 ablations congénitales.</p>

* Actes diagnostiques : explorations électrophysiologiques

Avant	Après
<p data-bbox="206 362 619 411"><u>Activités de type 2</u></p> <p data-bbox="206 544 1154 725">40 actes sur l'ensemble des cathétérismes interventionnels dont 50 % au moins sur les enfants, soit 20 actes</p> 	<p data-bbox="1309 362 2346 482"><u>Mention A</u> : 40 actes thérapeutiques relatifs à la prise en charge de cardiopathie congénitale ;</p> <p data-bbox="1309 611 2346 731"><u>Mention B</u> : 80 actes thérapeutiques relatifs à la prise en charge de cardiopathie congénitale ;</p>

Activité minimale ➤ Modalité cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte

Avant	Après
<p><u>Activités de type 3</u></p> <p>350 actes d'angioplasties coronaires</p> 	<p>400 actes d'angioplastie coronarienne* ;</p> <p>+ 15 fermetures de septum interauriculaires, <u>pour les sites qui réalisent cette activité.</u></p> 

* + Actes d'artériographie coronaires (non soumis à seuil)

Le titulaire de l'autorisation garantit tous les jours de l'année, 24 heures sur 24:

Modalité / Mention	Permanence médicale
Modalité « Rythmologie interventionnelle » Mention A	Présence sur site ou en astreinte opérationnelle d'un médecin spécialisé en médecine cardio-vasculaire
Modalité « Rythmologie interventionnelle » Mention B, C ou D	Présence sur site ou en astreinte opérationnelle d'un médecin spécialisé en médecine cardio-vasculaire justifiant d'une formation attestée en rythmologie interventionnelle ;
Modalité « Cardiopathies congénitales hors rythmologie »	Présence sur site ou en astreinte opérationnelle, d'un médecin justifiant d'une formation attestée en cardiologie pédiatrique et congénitale
Modalité « Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte »	Présence sur site ou en astreinte opérationnelle d'un médecin spécialisé en médecine cardio-vasculaire justifiant d'une formation attestée en cardiologie interventionnelle de l'adulte.